

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 60  
Membres absents : 18  
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du  
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023  
Date de transmission : 26/09/2023  
Date de mise en ligne : 27/09/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 15<sup>ème</sup> QUESTION

### Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de couches et de produits d'hygiène pour les crèches de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n°2023-136)

Saint-Louis Agglomération, assure la gestion sur son territoire de 4 crèches : 2 en régie directe (Les Loustics à Ranspach le Bas et Tom Pouce à Hagenthal-le-Bas) et 2 en délégation de service public (Les Trois Cygnes à Landser et Les Lucioles à Sierentz).

Dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes en application de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique, pour la fourniture et la livraison de couches et produits d'hygiène pour l'ensemble des crèches du territoire. Ce groupement de commandes permettra à la fois des effets d'économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de l'accord-cadre à bons de commande.

Le groupement associera ainsi Saint-Louis Agglomération et l'Association Espace Enfance les 3 Cygnes, actuel concessionnaire de service public pour les deux établissements susmentionnés (Les Trois Cygnes à Landser et Les Lucioles à Sierentz).

Saint-Louis Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes, organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, en se chargeant de la passation de l'accord-cadre à bons de commande, de sa signature et de sa notification à l'entreprise retenue, et ce conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera quant à lui de la bonne exécution de l'accord-cadre pour les crèches qui le concernent.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive du groupement jointe à la présente délibération.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle de Saint-Louis Agglomération, coordonnateur du groupement.

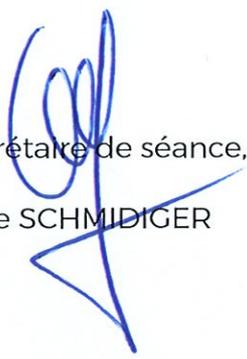
Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le principe de la mise en place d'un groupement de commandes entre Saint-Louis Agglomération et l'Association Espace Enfance les 3 Cygnes pour la fourniture et la livraison de couches et produits d'hygiène pour les crèches de Saint-Louis Agglomération ;
- d'accepter la désignation de Saint-Louis Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et afférant à l'accord-cadre à lancer.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,  
Pascale SCHMIDIGER



---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

